

PROVINCE DE QUÉBEC

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, G0T 1X0  
Tél.: (418) 620-5010 / Fax : (418) 620-5011

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SERA PROCHAINEMENT TENUE ET QUE CELLE-CI PORTERA SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 273 :

Modifiant l'article 4.1 « Classification des usages » et faisant référence à la grille des spécifications (annexe A), du Règlement de Zonage numéro 196, de la Municipalité de Saint-Siméon est modifié comme suit :

- En autorisant les activités suivantes (note – 5) à l'usage « Plein air extensif » à la zone CR-104, soit :
  - 7312 Parc cet espace vert
  - 7392 Parc d'exposition et parc d'attractions
  - 7411 Terrain de golf et golf miniature
  - 7422 Terrain de jeu.
- En autorisant l'usage « résidence de tourisme » à la zone CR-104.

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro **273**, énuméré ci-haut :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 6 septembre 2022, du projet de règlement cité ci-haut, portant le numéro 273, tiendra une assemblée publique de consultation le **29 septembre 2022** à compter de 16 h 00, au 502, rue Saint-Laurent à Saint-Siméon, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.C.Q.c.A-19.1).

Que ce projet de règlement concerne, en général, plusieurs zones, de la Municipalité de Saint-Siméon. La description des zones concernées est disponible pour consultation, au bureau municipal. Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et que celui-ci est disponible, pour consultation, au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Saint-Siméon,  
ce vingt-deuxième (22<sup>e</sup>) jour du mois de septembre deux mil vingt-deux (2022).

*Gérald Bouchard*

Directeur général adjoint / Greffier-trésorier adjoint